61ème ANNEE



Correspondant au 26 mai 2022

الجمهورية الجسزائرية الجمهورية الديمقراطية الشغبية

المركب الأركب المائية

اِتفاقات دولیة، قوانین، ومراسیم و النین موانین موراسیم و مراسیم و مرادات و آراء، مقررات ، مناشیر، اعلانات و بلاغات

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS
ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES
(TRADUCTION FRANCAISE)

ABONNEMENT ANNUEL	Algérie Tunisie Maroc Libye Mauritanie	ETRANGER (Pays autres que le Maghreb)	DIRECTION ET REDACTION SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT WWW.JORADP.DZ
	Mauritaine		Abonnement et publicité:
	1 An	1 An	IMPRIMERIE OFFICIELLE Les Vergers, Bir-Mourad Raïs, BP 376
	1090,00 D.A		ALGER-GARE
Edition originale		D.A 2675,00 D.A	Tél : 023.41.18.89 à 92
			Fax: 023.41.18.76
Edition originale et sa traduction	2180,00 D.A	5350,00 D.A	C.C.P. 3200-50 Clé 68 ALGER
		(Frais d'expédition en sus)	BADR : Rib 00 300 060000201930048
			ETRANGER : (Compte devises)
			BADR: 003 00 060000014720242

Edition originale, le numéro : 14,00 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 28,00 dinars. Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. *Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.*Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

SOMMAIRE

DECRETS

Décret présidentiel n° 22-192 du 21 Chaoual 1443 correspondant au 22 mai 2022 portant création de chapitres et transfert de crédits au budget de l'Etat
Décret présidentiel n° 22-193 du 23 Chaoual 1443 correspondant au 24 mai 2022 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère de la jeunesse et des sports
DECISIONS INDIVIDUELLES
Décret présidentiel du 17 Chaoual 1443 correspondant au 18 mai 2022 mettant fin à des fonctions à la Présidence de la République
Décret présidentiel du 18 Chaoual 1443 correspondant au 19 mai 2022 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur à la direction générale des ressources à la Présidence de la République
Décrets présidentiels du 22 Chaoual 1443 correspondant au 23 mai 2022 mettant fin aux fonctions de directeurs d'études à la Présidence de la République (Secrétariat général du Gouvernement)
Décret présidentiel du 22 Chaoual 1443 correspondant au 23 mai 2022 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur à la Présidence de la République (Secrétariat général du Gouvernement)
Décret présidentiel du 17 Chaoual 1443 correspondant au 18 mai 2022 mettant fin aux fonctions du délégué local du médiateur de la République à la wilaya de Saïda
Décret présidentiel du 17 Chaoual 1443 correspondant au 18 mai 2022 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur au ministère de la justice
Décret présidentiel du 17 Chaoual 1443 correspondant au 18 mai 2022 mettant fin aux fonctions du président du tribunal administratif de Sidi Bel Abbès
Décret présidentiel du 17 Chaoual 1443 correspondant au 18 mai 2022 mettant fin aux fonctions du commissaire d'Etat auprès du tribunal administratif de Mostaganem
Décret présidentiel du 22 Chaoual 1443 correspondant au 23 mai 2022 mettant fin aux fonctions du Gouverneur de la Banque d'Algérie
Décret présidentiel du 17 Chaoual 1443 correspondant au 18 mai 2022 mettant fin aux fonctions d'un chargé d'études et de synthèse au Conseil national économique, social et environnemental
Décret présidentiel du 17 Chaoual 1443 correspondant au 18 mai 2022 mettant fin aux fonctions d'un chef d'études au Conseil national économique, social et environnemental
Décret présidentiel du 17 Chaoual 1443 correspondant au 18 mai 2022 portant nomination d'une directrice d'études à l'observatoire national de la société civile
Décret présidentiel du 17 Chaoual 1443 correspondant au 18 mai 2022 portant nomination de présidents de tribunaux administratifs d'appel
Décret présidentiel du 17 Chaoual 1443 correspondant au 18 mai 2022 portant nomination de commissaires d'Etat auprès de tribunaux administratifs d'appel
Décret présidentiel du 22 Chaoual 1443 correspondant au 23 mai 2022 portant nomination du Gouverneur de la Banque d'Algérie
Décret présidentiel du 17 Chaoual 1443 correspondant au 18 mai 2022 portant nomination du directeur général de l'office national de la culture et de l'information

SOMMAIRE (suite)

au Conseil national économique, social et environnemental
Décret exécutif du 15 Chaoual 1443 correspondant au 16 mai 2022 mettant fin aux fonctions d'un chargé d'études et de synthèse à la wilaya d'Alger
Décret exécutif du 15 Chaoual 1443 correspondant au 16 mai 2022 mettant fin aux fonctions du secrétaire général de la commune de Mohammadia à la wilaya d'Alger
Décret exécutif du 16 Chaoual 1443 correspondant au 17 mai 2022 mettant fin aux fonctions d'un chargé d'études et de synthèse à l'ex-ministère de la culture
Décret exécutif du 17 Chaoual 1443 correspondant au 18 mai 2022 mettant fin aux fonctions du directeur de l'organisation de la diffusion du produit culturel et artistique à l'ex-ministère de la culture
Décret exécutif du 16 Chaoual 1443 correspondant au 17 mai 2022 mettant fin aux fonctions de directeurs de musées publics nationaux
Décret exécutif du 16 Chaoual 1443 correspondant au 17 mai 2022 mettant fin aux fonctions du directeur du centre des arts et des expositions à Tlemcen
Décret exécutif du 16 Chaoual 1443 correspondant au 17 mai 2022 mettant fin aux fonctions de directeurs de la culture de wilayas
Décret exécutif du 15 Chaoual 1443 correspondant au 16 mai 2022 mettant fin aux fonctions de la directrice de la formation et de l'enseignement professionnels à la wilaya de Constantine
Décret exécutif du 15 Chaoual 1443 correspondant au 16 mai 2022 mettant fin aux fonctions d'un directeur technique à l'office national des statistiques
Décrets exécutifs du 15 Chaoual 1443 correspondant au 16 mai 2022 mettant fin aux fonctions de directeurs de l'action sociale et de la solidarité de wilayas
Décret exécutif du 15 Chaoual 1443 correspondant au 16 mai 2022 mettant fin aux fonctions de la directrice des infrastructures routières et autoroutières au ministère des travaux publics
Décret exécutif du 22 Chaoual 1443 correspondant au 23 mai 2022 mettant fin aux fonctions du chef de cabinet de l'ex-ministre de l'environnement et des énergies renouvelables
Décret exécutif du 16 Chaoual 1443 correspondant au 17 mai 2022 portant nomination du directeur de l'institut supérieur des métiers des arts du spectacle et de l'audiovisuel
Décret exécutif du 16 Chaoual 1443 correspondant au 17 mai 2022 portant nomination de la directrice de l'office national du parc culturel du Tassili N'Ajjer
Décret exécutif du 16 Chaoual 1443 correspondant au 17 mai 2022 portant nomination du directeur du musée public national d'art moderne et contemporain
Décret exécutif du 16 Chaoual 1443 correspondant au 17 mai 2022 portant nomination de la directrice du musée public national des arts et expressions culturelles traditionnelles de Constantine
Décret exécutif du 16 Chaoual 1443 correspondant au 17 mai 2022 portant nomination de la directrice du centre des arts et des expositions à Tlemcen
Décret exécutif du 16 Chaoual 1443 correspondant au 17 mai 2022 portant nomination de directeurs de la culture dans certaines wilayas
Décrets exécutifs du 15 Chaoual 1443 correspondant au 16 mai 2022 portant nomination de directeurs de l'action sociale et de la solidarité de wilayas

SOMMAIRE (suite)

ARRETES, DECISIONS ET AVIS

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

Arrêté du 16 Rajab 1443 correspondant au 17 février 2022 modifiant l'arrêté du 9 Safar 1442 correspondant au 27 septembre 2020 portant désignation des membres de la commission sectorielle des marchés du ministère de l'agriculture et du développement rural	18
Arrêté du 23 Rajab 1443 correspondant au 24 février 2022 portant désignation des membres du conseil scientifique du parc national de Theniet El Had (wilaya de Tissemsilt)	18
Arrêté du 27 Rajab 1443 correspondant au 28 février 2022 modifiant l'arrêté du Aouel Safar 1441 correspondant au 30 septembre 2019 portant nomination des membres du conseil d'administration de la société des courses hippiques et du pari mutuel	18
Arrêté du 27 Rajab 1443 correspondant au 28 février 2022 modifiant l'arrêté du 3 Rajab 1442 correspondant au 15 février 2021 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'office de développement de l'agriculture industrielle en terres sahariennes	19
Arrêté du 27 Rajab 1443 correspondant au 28 février 2022 portant désignation des membres du conseil d'orientation du parc national de Theniet El Had (wilaya de Tissemsilt)	19
Arrêté du 5 Chaâbane 1443 correspondant au 8 mars 2022 portant désignation des membres du conseil d'orientation du parc national de Belezma (wilaya de Batna)	20
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS	
Arrêté du 26 Chaâbane 1443 correspondant au 29 mars 2022 fixant la numérotation des autoroutes	20
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT	
Arrêté du 22 Rajab 1443 correspondant au 23 février 2022 modifiant l'arrêté du 18 Rajab 1442 correspondant au 2 mars 2021 portant désignation des membres de la commission sectorielle des marchés publics du ministère de l'environnement	22
Arrêté du 11 Chaâbane 1443 correspondant au 14 mars 2022 modifiant l'arrêté du 9 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 20 juin 2021 portant désignation des membres de la commission nationale des aires protégées	22
CONSEIL NATIONAL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL	
Décision du 24 Chaâbane 1443 correspondant au 27 mars 2022 portant modification de la décision du 25 Moharram 1443 correspondant au 2 septembre 2021 portant publication de la liste des membres du Conseil économique, social et environnemental	22

DECRETS

Décret présidentiel n° 22-192 du 21 Chaoual 1443 correspondant au 22 mai 2022 portant création de chapitres et transfert de crédits au budget de l'Etat.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Journada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Vu le décret présidentiel du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au budget des charges communes ;

Vu le décret présidentiel n° 22-03 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger;

Vu le décret exécutif n° 22-06 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire ;

Vu le décret exécutif n° 22-10 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre des moudjahidine et des ayants-droit ;

Vu le décret exécutif n° 22-12 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de l'éducation nationale ;

Vu le décret exécutif n° 22-13 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;

Vu le décret exécutif n° 22-15 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, à la ministre de la culture et des arts ;

Vu le décret exécutif n° 22-16 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de la jeunesse et des sports ;

Vu le décret exécutif n° 22-18 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de la poste et des télécommunications ;

Vu le décret exécutif n° 22-24 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de la communication :

Vu le décret exécutif n° 22-25 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre des travaux publics ;

Vu le décret exécutif n° 22-26 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre des transports ;

Décrète :

Article 1er. — Il est créé au sein des nomenclatures du budget de fonctionnement des ministères, les chapitres ci-après :

- Ministère des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger

Section I – Section unique

Sous-section I – Services centraux

Chapitre n° 37-09 intitulé « Administration centrale — Dépenses relatives à la commémoration du 60ème anniversaire de l'indépendance ».

Sous-section II – Services à l'étranger

Chapitre n° 37-19 intitulé « Services à l'étranger — Dépenses relatives à la commémoration du 60ème anniversaire de l'indépendance ».

- Ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire

Section I – Administration générale

Sous-section I – Services centraux

Chapitre n° 37-09 intitulé « Administration centrale — Dépenses relatives à la commémoration du 60ème anniversaire de l'indépendance ».

Sous-section II – Services déconcentrés de l'Etat

Chapitre n° 37-11 intitulé « Services déconcentrés de l'Etat — Dépenses relatives à la commémoration du 60ème anniversaire de l'indépendance ».

- Ministère de l'éducation nationale

Section I – Section unique

Sous-section I – Services centraux

Chapitre n° 37-10 intitulé «Administration centrale — Dépenses relatives à la commémoration du 60ème anniversaire de l'indépendance ».

- Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Section I – Administration centrale

Sous-section I – Services centraux

Chapitre n° 37-09 intitulé « Administration centrale — Dépenses relatives à la commémoration du 60ème anniversaire de l'indépendance ».

- Ministère de la culture et des arts

Section I – Section unique

Sous-section I – Services centraux

Chapitre n° 37-16 intitulé « Administration centrale — Dépenses relatives à la commémoration du 60ème anniversaire de l'indépendance ».

- Ministère de la jeunesse et des sports

Section I – Section unique

Sous-section I – Services centraux

Chapitre n° 37-11 intitulé « Administration centrale — Dépenses relatives à la commémoration du 60ème anniversaire de l'indépendance ».

- Ministère de la poste et des télécommunications

Section I - Section unique

Sous-section I – Services centraux

Chapitre n° 37-09 intitulé « Administration centrale — Dépenses relatives à la commémoration du 60ème anniversaire de l'indépendance ».

- Ministère de la communication

Section I – Section unique

Sous-section I – Services centraux

Chapitre n° 37-09 intitulé « Administration centrale — Dépenses relatives à la commémoration du 60ème anniversaire de l'indépendance ».

- Ministère des travaux publics

Section I – Section unique

Sous-section I – Services centraux

Chapitre n° 37-02 intitulé « Administration centrale — Dépenses relatives à la commémoration du 60ème anniversaire de l'indépendance ».

- Ministère des transports

Section I – Section unique

Sous-section I – Services centraux

Chapitre n° 37-02 intitulé « Administration centrale — Dépenses relatives à la commémoration du 60ème anniversaire de l'indépendance ».

- Art. 2. Il est annulé, sur 2022, un crédit de cinq milliards huit cent soixante-dix-sept millions cent quinze mille dinars (5.877.115.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-91 « Dépenses éventuelles Provision groupée ».
- Art. 3. Il est ouvert, sur 2022, un crédit de cinq milliards huit cent soixante-dix-sept millions cent quinze mille dinars (5.877.115.000 DA), applicable au budget de fonctionnement des ministères et aux chapitres énumérés à l'état annexé au présent décret.
- Art. 4. Le ministre des finances, le ministre des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger, le ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire, le ministre des moudjahidine et des ayants-droit, le ministre de l'éducation nationale, le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, la ministre de la culture et des arts, le ministre de la jeunesse et des sports, le ministre de la poste et des télécommunications, le ministre de la communication, le ministre des travaux publics et le ministre des transports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 Chaoual 1443 correspondant au 22 mai 2022

Abdelmadjid TEBBOUNE.

TABLEAU ANNEXE

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DES MOUDJAHIDINE ET DES AYANTS-DROIT	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-09	Administration centrale — Dépenses relatives à la préparation et à	
	l'organisation du 60ème anniversaire de l'indépendance	1.511.869.000
	Total du titra III	1.511.869.000
		1.511.869.000
	Total du titre III	1.511.869.000
		1.511.869.000
		1.511.869.000
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-09	Administration centrale — Dépenses relatives à la commémoration du 60ème anniversaire de l'indépendance	1.000.000
	Total de la 7ème partie	1.000.000
	Total du titre III	1.000.000
	Total de la sous-section I	1.000.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES A L'ETRANGER	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	7ème Partie	
37-19	Dépenses diverses Services à l'étranger — Dépenses relatives à la commémoration du 60ème	
	anniversaire de l'indépendance	196.000.000
	Total de la 7ème partie	196.000.000
	Total du titre III	196.000.000
	Total de la sous-section II	196.000.000
	Total de la section I	197.000.000
	Total des crédits ouverts	197.000.000

N°s DES	I IDEI I EC	CREDITS OUVERTS
CHAPITRES	LIDELLES	EN DA
	anniversaire de l'indépendance	
	SECTION I	
	ADMINISTRATION GENERALE	
	7ème Partie	
37-09	Administration centrale — Dépenses relatives à la commémoration du 60ème anniversaire de l'indépendance	43.667.000
	Total de la 7ème partie	43.667.000
	Total du titre III	43.667.000
	Total de la sous-section I	43.667.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés de l'Etat — Dépenses relatives à la commémoration du 60ème anniversaire de l'indépendance	580.000.000
	Total de la 7ème partie	580.000.000
	Total du titre III	580.000.000
	Total de la sous-section II	580.000.000
	Total de la section I	623.667.000
J	SECTION II	
	DIRECTION GENERALE DE LA SURETE NATIONALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
J		
27.02	<u> </u>	
37-03		20.225.000
	·	20.225.000
		20.225.000
	Total de la sous-section I	20.225.000
	Total de la section II	20.225.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION III	
	DIRECTION GENERALE DE LA PROTECTION CIVILE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-03	Protection civile — Conférences et séminaires	24.025.000
	Total de la 7ème partie	24.025.000
	Total du titre III	24.025.000
	Total de la sous-section I	24.025.000
	Total de la section III	24.025.000
	Total des crédits ouverts	667.917.000
	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-10	Administration centrale — Dépenses relatives à la commémoration du 60ème anniversaire de l'indépendance	236.736.000
	Total de la 7ème partie	236.736.000
	Total du titre III	236.736.000
	Total de la sous-section I	236.736.000
	Total de la section I	236.736.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	
	SECTION I	
	ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-09	Administration centrale — Dépenses relatives à la commémoration du 60ème anniversaire de l'indépendance	50.881.000
	Total de la 7ème partie	50.881.000
	Total du titre III	50.881.000
	Total de la sous-section I	50.881.000
	Total de la section I	50.881.000
	Total des crédits ouverts	50.881.000
	MINISTERE DE LA CULTURE ET DES ARTS	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-16	Administration centrale — Dépenses relatives à la commémoration du 60ème anniversaire de l'indépendance	922.000.000
	Total de la 7ème partie	922.000.000
	Total du titre III	922.000.000
	Total de la sous-section I	922.000.000
	Total de la section I	
		922.000.000
	Total des crédits ouverts	922.000.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Administration centrale — Dépenses relatives à la commémoration du 60ème anniversaire de l'indépendance	69.716.000
	Total de la 7ème partie	69.716.000
	Total du titre III	69.716.000
	Total de la sous-section I	69.716.000
	Total de la section I	69.716.000
	Total des crédits ouverts	69,716.000
	MINISTERE DE LA POSTE ET DES TELECOMMUNICATIONS SECTION I	
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-09	Administration centrale — Dépenses relatives à la commémoration du 60ème anniversaire de l'indépendance	5.000.000
	Total de la 7ème partie	5.000.000
	Total du titre III	5.000.000
	Total de la sous-section I	5.000.000
	Total de la section I	5.000.000
		5.000.000
	Total des crédits ouverts	2.000.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DE LA COMMUNICATION	
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-09	Administration centrale — Dépenses relatives à la commémoration du 60ème anniversaire de l'indépendance	2.180.332.000
	Total de la 7ème partie	2.180.332.000
	Total du titre III	2.180.332.000
	Total de la sous-section I	2.180.332.000
	Total de la section I	2.180.332.000
	Total des crédits ouverts	2.180.332.000
	MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Administration centrale — Dépenses relatives à la commémoration du 60ème anniversaire de l'indépendance	8.983.000
	Total de la 7ème partie	8.983.000
	Total du titre III	8.983.000
	Total de la sous-section I	8.983.000
	Total de la section I	8.983.000
	Total des crédits ouverts	8.983.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DES TRANSPORTS	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Administration centrale — Dépenses relatives à la commémoration du 60ème anniversaire de l'indépendance	26.681.000
	Total de la 7ème partie	26.681.000
	Total du titre III	26.681.000
	Total de la sous-section I	26.681.000
	Total de la section I	26.681.000
	Total des crédits ouverts	26.681.000

Décret présidentiel n° 22-193 du 23 Chaoual 1443 correspondant au 24 mai 2022 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère de la jeunesse et des sports.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Journada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Vu le décret présidentiel du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au budget des charges communes ;

Vu le décret exécutif n° 22-16 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de la jeunesse et des sports ;

Décrète :

Article 1er. — Il est annulé, sur 2022, un crédit de quarante millions de dinars (40.000.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-91 « Dépenses éventuelles — Provision groupée ».

Art. 2. — Il est ouvert, sur 2022, un crédit de quarante millions de dinars (40.000.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de la jeunesse et des sports et au chapitre n° 36-02 « Subvention au lycée sportif national de Draria ».

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre de la jeunesse et des sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 23 Chaoual 1443 correspondant au 24 mai 2022.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

DECISIONS INDIVIDUELLES

Décret présidentiel du 17 Chaoual 1443 correspondant au 18 mai 2022 mettant fin à des fonctions à la Présidence de la République.

Par décret présidentiel du 17 Chaoual 1443 correspondant au 18 mai 2022, il est mis fin aux fonctions à la Présidence de la République, exercées par Mme. et MM. :

- Lamine Boudouha, chargé d'études et de synthèse, admis à la retraite;
 - Hadda Lounaci, chef d'études, admise à la retraite ;

----*****----

— Hemza Bennoui, chef d'études.

Décret présidentiel du 18 Chaoual 1443 correspondant au 19 mai 2022 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur à la direction générale des ressources à la Présidence de la République.

Par décret présidentiel du 18 Chaoual 1443 correspondant au 19 mai 2022, il est mis fin aux fonctions de sous-directeur de l'action sociale à la direction générale des ressources à la Présidence de la République, exercées par M. Ahmed Amine Megdoul.

Décrets présidentiels du 22 Chaoual 1443 correspondant au 23 mai 2022 mettant fin aux fonctions de directeurs d'études à la Présidence de la République (Secrétariat général du Gouvernement).

Par décret présidentiel du 22 Chaoual 1443 correspondant au 23 mai 2022, il est mis fin aux fonctions de directeur d'études à la Présidence de la République (Secrétariat général du Gouvernement), exercées par M. Nour Eddine Djelloul Beloufa, admis à la retraite.

Par décret présidentiel du 22 Chaoual 1443 correspondant au 23 mai 2022, il est mis fin aux fonctions de directeur d'études à la Présidence de la République (Secrétariat général du Gouvernement), exercées par M. Mohamed Touhami Touahar, admis à la retraite. Décret présidentiel du 22 Chaoual 1443 correspondant au 23 mai 2022 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur à la Présidence de la République (Secrétariat général du Gouvernement).

Par décret présidentiel du 22 Chaoual 1443 correspondant au 23 mai 2022, il est mis fin aux fonctions de sous-directeur à la Présidence de la République (Secrétariat général du Gouvernement), exercées par M. Hocine Sahia, admis à la retraite.

____ ____

Décret présidentiel du 17 Chaoual 1443 correspondant au 18 mai 2022 mettant fin aux fonctions du délégué local du médiateur de la République à la wilaya de Saïda.

Par décret présidentiel du 17 Chaoual 1443 correspondant au 18 mai 2022, il est mis fin aux fonctions de délégué local du médiateur de la République à la wilaya de Saïda, exercées par M. Abderrahmane Rabahi.

Décret présidentiel du 17 Chaoual 1443 correspondant au 18 mai 2022 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur au ministère de la justice.

Par décret présidentiel du 17 Chaoual 1443 correspondant au 18 mai 2022, il est mis fin aux fonctions de sous-directeur de la police judiciaire au ministère de la justice, exercées par M. Habib Chohra, appelé à réintégrer son grade d'origine.

---***** ----

Décret présidentiel du 17 Chaoual 1443 correspondant au 18 mai 2022 mettant fin aux fonctions du président du tribunal administratif de Sidi Bel Abbès.

Par décret présidentiel du 17 Chaoual 1443 correspondant au 18 mai 2022, il est mis fin aux fonctions de président du tribunal administratif de Sidi Bel Abbès, exercées par M. Abdellah Ziani, appelé à exercer une autre fonction.

Décret présidentiel du 17 Chaoual 1443 correspondant au 18 mai 2022 mettant fin aux fonctions du commissaire d'Etat auprès du tribunal administratif de Mostaganem.

Par décret présidentiel du 17 Chaoual 1443 correspondant au 18 mai 2022, il est mis fin aux fonctions de commissaire d'Etat auprès du tribunal administratif de Mostaganem, exercées par M. Abderrahmi Benhamida, appelé à exercer une autre fonction. Décret présidentiel du 22 Chaoual 1443 correspondant au 23 mai 2022 mettant fin aux fonctions du Gouverneur de la Banque d'Algérie.

Par décret présidentiel du 22 Chaoual 1443 correspondant au 23 mai 2022, il est mis fin aux fonctions de Gouverneur de la Banque d'Algérie, exercées par M. Rosthom Fadli.

---*----

Décret présidentiel du 17 Chaoual 1443 correspondant au 18 mai 2022 mettant fin aux fonctions d'un chargé d'études et de synthèse au Conseil national économique, social et environnemental.

Par décret présidentiel du 17 Chaoual 1443 correspondant au 18 mai 2022, il est mis fin aux fonctions de chargé d'études et de synthèse au Conseil national économique, social et environnemental, exercées par M. Nadir Merah, admis à la retraite.

____★ ____

Décret présidentiel du 17 Chaoual 1443 correspondant au 18 mai 2022 mettant fin aux fonctions d'un chef d'études au Conseil national économique, social et environnemental.

Par décret présidentiel du 17 Chaoual 1443 correspondant au 18 mai 2022, il est mis fin aux fonctions de chef d'études au Conseil national économique, social et environnemental, exercées par M. Karim Tair, appelé à exercer une autre fonction.

Décret présidentiel du 17 Chaoual 1443 correspondant au 18 mai 2022 portant nomination d'une directrice d'études à l'observatoire national de la société civile.

Par décret présidentiel du 17 Chaoual 1443 correspondant au 18 mai 2022, Mme. Wassila Boucheneb est nommée directrice d'études à l'observatoire national de la société civile.

Décret présidentiel du 17 Chaoual 1443 correspondant au 18 mai 2022 portant nomination de présidents de tribunaux administratifs d'appel.

Par décret présidentiel du 17 Chaoual 1443 correspondant au 18 mai 2022, sont nommés présidents de tribunaux administratifs d'appel suivants, Mme. et MM.:

- Abdellah Ziani, à Béchar;
- Abdelkader Hamdane, à Tamenghasset;

- Saliha Aouak, à Alger;
- Kamel Helissi, à Constantine ;
- Naseredine Amrane, à Ouargla;
- Abderrahmi Benhamida, à Oran.

Décret présidentiel du 17 Chaoual 1443 correspondant au 18 mai 2022 portant nomination de commissaires d'Etat auprès de tribunaux administratifs d'appel.

Par décret présidentiel du 17 Chaoual 1443 correspondant au 18 mai 2022, sont nommés commissaires d'Etat auprès des tribunaux administratifs d'appel suivants, MM.:

- Mostefa Abdi, à Béchar ;
- Mohammed El Amine Sbahi, à Tamenghasset;
- Mohamed Benlakhder Benabdallah, à Alger;
- Abdelouahab Bounab, à Constantine ;
- Saïd Chicha, à Ouargla ;
- Abdelkader Farès, à Oran.

Décret présidentiel du 22 Chaoual 1443 correspondant au 23 mai 2022 portant nomination du Gouverneur de la Banque d'Algérie.

Par décret présidentiel du 22 Chaoual 1443 correspondant au 23 mai 2022, M. Salah-Eddine Taleb est nommé Gouverneur de la Banque d'Algérie.

Décret présidentiel du 17 Chaoual 1443 correspondant au 18 mai 2022 portant nomination du directeur général de l'office national de la culture et de l'information.

Par décret présidentiel du 17 Chaoual 1443 correspondant au 18 mai 2022, M. Abdellah Bougandoura est nommé directeur général de l'office national de la culture et de l'information.

Décret présidentiel du 17 Chaoual 1443 correspondant au 18 mai 2022 portant nomination du directeur des modèles et instruments au Conseil national économique, social et environnemental.

Par décret présidentiel du 17 Chaoual 1443 correspondant au 18 mai 2022, M. Karim Tair est nommé directeur des modèles et instruments au Conseil national économique, social et environnemental. Décret exécutif du 15 Chaoual 1443 correspondant au 16 mai 2022 mettant fin aux fonctions d'un chargé d'études et de synthèse à la wilaya d'Alger.

Par décret exécutif du 15 Chaoual 1443 correspondant au 16 mai 2022, il est mis fin aux fonctions de chargé d'études et de synthèse à la wilaya d'Alger, exercées par M. Mohamed Belaïd, appelé à réintégrer son grade d'origine.

Décret exécutif du 15 Chaoual 1443 correspondant au 16 mai 2022 mettant fin aux fonctions du secrétaire général de la commune de Mohammadia à la wilaya d'Alger.

Par décret exécutif du 15 Chaoual 1443 correspondant au 16 mai 2022, il est mis fin aux fonctions de secrétaire général de la commune de Mohammadia à la wilaya d'Alger, exercées par M. Smaïl Boucenna.

----★ ----

Décret exécutif du 16 Chaoual 1443 correspondant au 17 mai 2022 mettant fin aux fonctions d'un chargé d'études et de synthèse à l'ex-ministère de la culture.

Par décret exécutif du 16 Chaoual 1443 correspondant au 17 mai 2022, il est mis fin aux fonctions de chargé d'études et de synthèse à l'ex-ministère de la culture, exercées par M. Abdenacer Louhaidia.

Décret exécutif du 17 Chaoual 1443 correspondant au 18 mai 2022 mettant fin aux fonctions du directeur de l'organisation de la diffusion du produit culturel et artistique à l'ex-ministère de la culture.

Par décret exécutif du 17 Chaoual 1443 correspondant au 18 mai 2022, il est mis fin aux fonctions de directeur de l'organisation de la diffusion du produit culturel et artistique à l'ex-ministère de la culture, exercées par M. Abdellah Bougandoura, appelé à exercer une autre fonction.

Décret exécutif du 16 Chaoual 1443 correspondant au 17 mai 2022 mettant fin aux fonctions de directeurs de musées publics nationaux.

----*----

Par décret exécutif du 16 Chaoual 1443 correspondant au 17 mai 2022, il est mis fin aux fonctions de directeurs des musées publics nationaux suivants, exercées par Mme. et M.:

- Mahmoud Hasnaoui, à Chlef;
- Bouchra Salhi, à « Ahmed Zabana » d'Oran ;
 appelés à exercer d'autres fonctions.

Décret exécutif du 16 Chaoual 1443 correspondant au 17 mai 2022 mettant fin aux fonctions du directeur du centre des arts et des expositions à Tlemcen.

Par décret exécutif du 16 Chaoual 1443 correspondant au 17 mai 2022, il est mis fin aux fonctions de directeur du centre des arts et des expositions à Tlemcen, exercées par M. Amine Boudefla, appelé à exercer une autre fonction.

Décret exécutif du 16 Chaoual 1443 correspondant au 17 mai 2022 mettant fin aux fonctions de directeurs de la culture de wilayas.

Par décret exécutif du 16 Chaoual 1443 correspondant au 17 mai 2022, il est mis fin aux fonctions de directeurs de la culture aux wilayas suivantes, exercées par MM. :

- Hassane Bahidi, à la wilaya d'Adrar ;
- Abdelali Koudid, à la wilaya de Mostaganem;

appelés à exercer d'autres fonctions.

Décret exécutif du 15 Chaoual 1443 correspondant au 16 mai 2022 mettant fin aux fonctions de la directrice de la formation et de l'enseignement professionnels à la wilaya de Constantine.

----*----

Par décret exécutif du 15 Chaoual 1443 correspondant au 16 mai 2022, il est mis fin aux fonctions de directrice de la formation et de l'enseignement professionnels à la wilaya de Constantine, exercées par Mme. Rahima Zenati, admise à la retraite.

Décret exécutif du 15 Chaoual 1443 correspondant au 16 mai 2022 mettant fin aux fonctions d'un directeur technique à l'office national des statistiques.

____★ ____

Par décret exécutif du 15 Chaoual 1443 correspondant au 16 mai 2022, il est mis fin aux fonctions de directeur technique des traitements informatiques et des répertoires statistiques à l'office national des statistiques, exercées par M. Abderrahmane Taleb, admis à la retraite.

Décrets exécutifs du 15 Chaoual 1443 correspondant au 16 mai 2022 mettant fin aux fonctions de directeurs de l'action sociale et de la solidarité de wilayas.

----★ ----

Par décret exécutif du 15 Chaoual 1443 correspondant au 16 mai 2022, il est mis fin aux fonctions de directeur de l'action sociale et de la solidarité à la wilaya de Mila, exercées par M. Zinedinne Kenzi, appelé à exercer une autre fonction.

Par décret exécutif du 15 Chaoual 1443 correspondant au 16 mai 2022, il est mis fin aux fonctions de directrice de l'action sociale et de la solidarité à la wilaya de Relizane, exercées par Mme. Djamila Ould-Ahmed, appelée à exercer une autre fonction.

----*---

Décret exécutif du 15 Chaoual 1443 correspondant au 16 mai 2022 mettant fin aux fonctions de la directrice des infrastructures routières et autoroutières au ministère des travaux publics.

Par décret exécutif du 15 Chaoual 1443 correspondant au 16 mai 2022, il est mis fin aux fonctions de directrice des infrastructures routières et autoroutières au ministère des travaux publics, exercées par Mme. Hasnia Larbi Messaoudi, admise à la retraite.

Décret exécutif du 22 Chaoual 1443 correspondant au 23 mai 2022 mettant fin aux fonctions du chef de cabinet de l'ex-ministre de l'environnement et des énergies renouvelables.

Par décret exécutif du 22 Chaoual 1443 correspondant au 23 mai 2022, il est mis fin aux fonctions de chef de cabinet de l'ex-ministre de l'environnement et des énergies renouvelables, exercées par M. Mohamed Mir.

Décret exécutif du 16 Chaoual 1443 correspondant au 17 mai 2022 portant nomination du directeur de l'institut supérieur des métiers des arts du spectacle et de l'audiovisuel.

Par décret exécutif du 16 Chaoual 1443 correspondant au 17 mai 2022, M. Mohamed Boukerras est nommé directeur de l'institut supérieur des métiers des arts du spectacle et de l'audiovisuel.

Décret exécutif du 16 Chaoual 1443 correspondant au 17 mai 2022 portant nomination de la directrice de l'office national du parc culturel du Tassili N'Ajjer.

Par décret exécutif du 16 Chaoual 1443 correspondant au 17 mai 2022, Mme. Fatima Tagabou est nommée directrice de l'office national du parc culturel du Tassili N'Ajjer.

Décret exécutif du 16 Chaoual 1443 correspondant au 17 mai 2022 portant nomination du directeur du musée public national d'art moderne et contemporain.

Par décret exécutif du 16 Chaoual 1443 correspondant au 17 mai 2022, M. Kamel Righi est nommé directeur du musée public national d'art moderne et contemporain.

Décret exécutif du 16 Chaoual 1443 correspondant au 17 mai 2022 portant nomination de la directrice du musée public national des arts et expressions culturelles traditionnelles de Constantine.

Par décret exécutif du 16 Chaoual 1443 correspondant au 17 mai 2022, Mme. Meryem Guebailia est nommée directrice du musée public national des arts et expressions culturelles traditionnelles de Constantine.

Décret exécutif du 16 Chaoual 1443 correspondant au 17 mai 2022 portant nomination de la directrice du centre des arts et des expositions à Tlemcen.

Par décret exécutif du 16 Chaoual 1443 correspondant au 17 mai 2022, Mme. Samira Embouazza est nommée directrice du centre des arts et des expositions à Tlemcen.

Décret exécutif du 16 Chaoual 1443 correspondant au 17 mai 2022 portant nomination de directeurs de la culture dans certaines wilayas.

Par décret exécutif du 16 Chaoual 1443 correspondant au 17 mai 2022, sont nommés directeurs de la culture aux wilayas suivantes, Mmes. et MM.:

- Abdelkader Boumerdjane, à la wilaya d'Adrar ;
- Mahmoud Hasnaoui, à la wilaya de Chlef;
- Abdennour Benkherbache, à la wilaya d'Oum El Bouaghi;
 - Djamel Eddine Abadi, à la wilaya de Tébessa;
 - Amine Boudefla, à la wilaya de Tlemcen;
 - Abdelaziz Bouhabila, à la wilaya de Jijel;
 - Dalila Aouas, à la wilaya de Sidi Bel Abbès;
 - Mohamed Merouani, à la wilaya de Mostaganem;
 - Bouchra Salhi, à la wilaya d'Oran;
 - Hassane Bahidi, à la wilaya d'Illizi;
 - Mbarek Mbarkia, à la wilaya de Tissemsilt;
 - Madani Bendob, à la wilaya d'El Oued ;
 - Abdelali Koudid, à la wilaya de Aïn Témouchent ;
 - Mounir Aissoug, à la wilaya de Ouled Djellal;
 - Ahmed Adli, à la wilaya de Béni Abbès ;
 - Messaoud Abdessemed, à la wilaya de In Salah.

Décrets exécutifs du 15 Chaoual 1443 correspondant au 16 mai 2022 portant nomination de directeurs de l'action sociale et de la solidarité de wilayas.

Par décret exécutif du 15 Chaoual 1443 correspondant au 16 mai 2022, M. Zinedinne Kenzi est nommé directeur de l'action sociale et de la solidarité à la wilaya de Tébessa.

Par décret exécutif du 15 Chaoual 1443 correspondant au 16 mai 2022, Mme. Djamila Ould-Ahmed est nommée directrice de l'action sociale et de la solidarité à la wilaya de Aïn Témouchent.

ARRETES, DECISIONS ET AVIS

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

Arrêté du 16 Rajab 1443 correspondant au 17 février 2022 modifiant l'arrêté du 9 Safar 1442 correspondant au 27 septembre 2020 portant désignation des membres de la commission sectorielle des marchés du ministère de l'agriculture et du développement rural.

Par arrêté du 16 Rajab 1443 correspondant au 17 février 2022, l'arrêté du 9 Safar 1442 correspondant au 27 septembre 2020, modifié et complété, portant désignation des membres de la commission sectorielle des marchés du ministère de l'agriculture et du développement rural, est modifié comme suit :

- « (sans changement jusqu'à)
- Samir Lahmer, représentant du ministre chargé du commerce, membre ;
- Farouk Hamdaoui, représentant du ministre chargé du commerce, suppléant;

 (le reste	sans	changement)	 ».

Arrêté du 23 Rajab 1443 correspondant au 24 février 2022 portant désignation des membres du conseil scientifique du parc national de Theniet El Had (wilaya de Tissemsilt).

Par arrêté du 23 Rajab 1443 correspondant au 24 février 2022, les membres dont les noms suivent, sont désignés, en application des dispositions de l'article 19 du décret exécutif n° 13-374 du 5 Moharram 1435 correspondant au 9 novembre 2013 fixant le statut-type des parcs nationaux relevant du ministère chargé des forêts, au conseil scientifique du parc national de Theniet El Had, pour une durée de trois (3) ans renouvelable :

- Boualam Meziane, directeur du parc national de Theniet El Had :
- Abd El Kader Khamache, chef de département chargé de la protection des ressources naturelles;
 - Zoubir Boubakeur, professeur ;
- Mohamed Sbabdji, directeur de l'institut national de recherche forestière ;

- Brahim Bousalhih, maître de conférence classe « A » ;
- Mounia Baha, professeur;
- Farid Bounaceur, professeur;
- Djamel Abdel-Hamid, maître de conférence classe « A » ;
 - Laid Guemou, maître de conférence classe « B » ;
- Mohamed Nadjib Benzahra, maître assistant classe « B ».

----*----

Arrêté du 27 Rajab 1443 correspondant au 28 février 2022 modifiant l'arrêté du Aouel Safar 1441 correspondant au 30 septembre 2019 portant nomination des membres du conseil d'administration de la société des courses hippiques et du pari mutuel.

Par arrêté du 27 Rajab 1443 correspondant au 28 février 2022, l'arrêté du Aouel Safar 1441 correspondant au 30 septembre 2019 portant nomination des membres du conseil d'administration de la société des courses hippiques et du pari mutuel, est modifié comme suit :

- « Khaled Bara, représentant du ministre chargé de l'agriculture, président ;
- Ali Zoubar, directeur de l'administration centrale chargé de l'élevage équin ;
 - (sans changement jusqu'à)
- Fahima Sebianne, représentante de la fédération équestre algérienne ;
- Azeddine Kouaouci, directeur général de l'office national du développement des élevages équin et camelin;
- Mohamed Saddek Benkoubi, représentant des commissaires de la société des courses en exercice;
- Abdeslem Seriak, représentant des associations nationales de propriétaires de chevaux de courses;
 - (sans changement);
 - Abdelkader Aida, représentant des jockeys et drivers ;
 - Ali Feghouli, représentant des entraîneurs ».

Arrêté du 27 Rajab 1443 correspondant au 28 février 2022 modifiant l'arrêté du 3 Rajab 1442 correspondant au 15 février 2021 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'office de développement de l'agriculture industrielle en terres sahariennes.

Par arrêté du 27 Rajab 1443 correspondant au 28 février 2022, l'arrêté du 3 Rajab 1442 correspondant au 15 février 2021 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'office de développement de l'agriculture industrielle en terres sahariennes, est modifié comme suit :

\sim Salah Chouaki, représentant du ministre chargé de l'agriculture, président ;
;
 Noureddine Refsa, représentant du ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire;
;
— Mourad Khelifa, représentant du ministre de l'énergie ;
;
 Sifeddine Amara, représentant du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;
— Nabila Sahnoun, représentante du ministre de l'industrie ;
;
;
 Raouf Hadj Aissa, représentant de la ministre de l'environnement;
—(sans changement jusqu'à)
 Messaoud Bendridi, directeur du développement agricole et rural dans les zones arides et semi-arides;
 Mohamed Amaziane Lanasri, directeur général de l'office national des terres agricoles;
 El Mahdi Oggad, directeur général de l'agence nationale des ressources hydriques;
(le reste sans changement)».

Arrêté du 27 Rajab 1443 correspondant au 28 février 2022 portant désignation des membres du conseil d'orientation du parc national de Theniet El Had (wilaya de Tissemsilt).

Par arrêté du 27 Rajab 1443 correspondant au 28 février 2022, les membres dont les noms suivent, sont désignés, en application des dispositions de l'article 10 du décret exécutif n° 13-374 du 5 Moharram 1435 correspondant au 9 novembre 2013 fixant le statut-type des parcs nationaux relevant du ministère chargé des forêts, au conseil d'orientation du parc national de Theniet El Had, pour une durée de trois (3) ans renouvelable :

- Larbi Kious, représentant du ministre de l'agriculture et du développement rural, président;
- Mohammed Hinana, représentant du ministère de la défense nationale;
- Hafedh Zedek, représentant du ministre chargé de l'intérieur et des collectivités locales;
- Norredine Saci, représentant du ministre chargé des finances;
- Abdelkrim Ouchaabane, représentant du ministre chargé de l'énergie et des mines;
- Mohamed Zerouki, représentant du ministre chargé des ressources en eau;
- Mohamed Benyoucef, représentant du ministre chargé de l'environnement;
- Fethi Abid, représentant du ministre chargé de l'éducation nationale;
- Mohamed Ben Ati, représentant du ministre chargé des travaux publics;
- Mebarkia Mebarek, représentant du ministre chargé de la culture;
- Mohamed Mairif, représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;
- Redouane Aissaoui, représentant du ministre chargé de la santé;
- Nedjla Bichinia, représentante du ministre chargé du tourisme et de l'artisanat;
- Kamel Mahroug, représentant du ministre chargé de la jeunesse et des sports;
- Hocine Melikeche, représentant du ministre chargé de la pêche et des productions halieutiques;
- Mohamed Abbas, représentant de la direction générale des forêts;
- Larbi Khachamli, représentant du wali de la wilaya de Tissemsilt;
- Khaled Boucif, président de l'assemblée populaire de la wilaya de Tissemsilt;

- Aboubakr Boumesbah, représentant de l'assemblée populaire communale de Theniet El Had;
- Abderrahmane Bekouche, représentant de l'assemblée populaire communale de Sidi Boutouchent;
 - Farid Bounaceur, président du conseil scientifique ;
- Ghalem Linnar, président de l'association le Cèdre pour la protection de l'environnement et du développement durable.

----★----

Arrêté du 5 Chaâbane 1443 correspondant au 8 mars 2022 portant désignation des membres du conseil d'orientation du parc national de Belezma (wilaya de Batna).

Par arrêté du 5 Chaâbane 1443 correspondant au 8 mars 2022, les membres dont les noms suivent, sont désignés, en application des dispositions de l'article 10 du décret exécutif n° 13-374 du 5 Moharram 1435 correspondant au 9 novembre 2013 fixant le statut-type des parcs nationaux relevant du ministère chargé des forêts, au conseil d'orientation du parc national de Belezma, pour une durée de trois (3) ans renouvelable :

- Houari Djardini, représentant du ministre de l'agriculture et du développement rural, président;
- Imed Haddad, représentant du ministère de la défense nationale;
- Kheireddine Benziane, représentant du ministre chargé de l'intérieur et des collectivités locales;
- Youcef Madhoui, représentant du ministre chargé des finances;
- Abdelhamid Maafa, représentant du ministre chargé de l'énergie et des mines;
- Bensalah Djoudi, représentant du ministre chargé des ressources en eau ;
- Toufik Dekhinat, représentant du ministre chargé de l'environnement;
- Alkama Bouras, représentant du ministre chargé de l'éducation nationale;
- Khaled Machouma, représentant du ministre chargé des travaux publics ;
- Omar Kabbour, représentant du ministre chargé de la culture;
- Hassen Benmessaoud, représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;
- Abdelghani Bensmaine, représentant du ministre chargé de la santé;
- Noureddine Bounafaa, représentant du ministre chargé du tourisme et de l'artisanat;
- Saad Zougari, représentant du ministre chargé de la jeunesse et des sports ;

- Abdelatif Litama, représentant du ministre chargé de la pêche et des productions halieutiques;
- Abdelmoumen Boulazazene, représentant de la direction générale des forêts ;
- Salim Ariane, représentant du wali de la wilaya de Batna :
- Ahmed Boumaaraf, président de l'assemblée populaire de la wilaya de Batna;
- Abdelkader Ben Amer, représentant de l'assemblée populaire de la wilaya de Batna ;
- Abdelkarim Si Bachir, président du conseil scientifique;
- Amar Lounis, président de l'association de protection de l'environnement de Batna.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

Arrêté du 26 Chaâbane 1443 correspondant au 29 mars 2022 fixant la numérotation des autoroutes.

Le ministre des travaux publics,

Vu le décret n° 80-99 du 6 avril 1980, modifié et complété, relatif à la procédure de classement et de déclassement des voies de communications ;

Vu le décret n° 85-36 du 23 février 1985 portant réglementation relative aux autoroutes ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret exécutif n° 21-380 du 28 Safar 1443 correspondant au 5 octobre 2021 fixant les attributions du ministre des travaux publics ;

Vu le décret exécutif n° 20-390 du 4 Journada El Oula 1442 correspondant au 19 décembre 2020 portant classement de voies de communications dans la catégorie des autoroutes ;

Arrête:

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 85-36 du 23 février 1985 portant réglementation relative aux autoroutes, les voies de communications classées « autoroutes » par le décret exécutif n° 20-390 du 4 Journada El Oula 1442 correspondant au 19 décembre 2020 susvisé, sont numérotées conformément à l'annexe jointe au présent arrêté.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 26 Chaâbane 1443 correspondant au 29 mars 2022.

Kamal NASRI.

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 36

ANNEXE

NUMEROTATION DES VOIES DE COMMUNICATIONS CLASSEES DANS LA CATEGORIE DES AUTOROUTES

Désignation de l'autoroute	PK Début	PK Final	Longueur en Km	Wilayas traversées	Dénomination et numérotation des autoroutes
Autoroute Nord-Sud reliant Alger à Boughezoul	PK 0 +000 au niveau de la jonction avec l'autoroute de l'Est à Oued- Ouchayah wilaya d'Alger	PK 173+000 au niveau de la jonction avec la RN 40 ville de Boughezoul wilaya de Médéa	173	Alger, Blida, Médéa	A 1
Autoroute reliant Alger à El Tarf	PK 0+000 au niveau de la jonction avec l'autoroute Nord-Sud à Birtouta wilaya d'Alger	PK 614+000 limite Est wilaya d'El Tarf	614	Alger, Blida, Boumerdès, Bouira, Bordj Bou Arréridj, Sétif, Mila, Constantine, Skikda, Annaba, Guelma et El Tarf	A 2
Autoroute reliant Blida à Tlemcen	PK 0+000 au niveau de l'intersection avec l'autoroute Nord-Sud à Chiffa wilaya de Blida	PK 511+000 limite Ouest wilaya de Tlemcen	511	Blida, Aïn Defla, Chlef, Relizane, Mostaganem, Mascara, Sidi Bel Abbès et Tlemcen	A 3
Pénétrante de Béjaïa	PK 0+000 au niveau de la jonction avec l'autoroute Alger – El Tarf à Ahnif wilaya de Bouira	PK 52+000 au niveau de la jonction avec la RN 74 Commune de Seddouk wilaya de Béjaïa	52	Bouira et Béjaïa	A 20
Pénétrante de Boudouaou	PK 0+000 au niveau de la jonction avec l'autoroute Alger – El Tarf à Khémis El Khechna wilaya de Boumerdès	PK 13+000 au niveau de l'intersection avec la RN 5 à Boudouaou wilaya de Boumerdès	13	Boumerdès	A 102
Pénétrante de Zéralda	PK 0+000 au niveau de la jonction avec la rocade Sud à Staouéli wilaya d'Alger	PK 20+000 au niveau de la jonction avec l'autoroute Alger – El Tarf à Birtouta wilaya d'Alger	20	Alger	A 100
Pénétrante de Mostaganem	PK 0+000 au niveau de la ville de Mostaganem	PK 31+000 au niveau de la jonction avec la RN 90A commune de Oued El-Kheir wilaya de Mostaganem	31	Mostaganem	A 60
Pénétrante d'Oran	PK 0+000 au niveau de la jonction avec l'autoroute Blida – Tlemcen au diffuseur d'Oran wilaya de Mascara	PK 24+000 au niveau d'El-Karma wilaya d'Oran	24	Mascara et Oran	A 62

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT

Arrêté du 22 Rajab 1443 correspondant au 23 février 2022 modifiant l'arrêté du 18 Rajab 1442 correspondant au 2 mars 2021 portant désignation des membres de la commission sectorielle des marchés publics du ministère de l'environnement.

Par arrêté du 22 Rajab 1443 correspondant au 23 février 2022, l'arrêté du 18 Rajab 1442 correspondant au 2 mars 2021, modifié, portant désignation des membres de la commission sectorielle des marchés publics du ministère de l'environnement, est modifié comme suit :

- « (sans changement jusqu'à)
- Mme. Benchater Houria, représentante du secteur de l'environnement, membre, en remplacement de M. Youyou Larbi Réda;
 - (sans changement jusqu'à)
- M. Benchaida Yassine, représentant du ministre chargé des finances (direction générale du Trésor et de la gestion comptable des opérations financières de l'Etat), membre, en remplacement de Mme. Ladjeram Ahlem;
- M. Merabet Mabrouk, représentant du ministre chargé des finances (direction générale du Trésor et de la gestion comptable des opérations financières de l'Etat), suppléant, en remplacement de Mme. Ali Bachir Amina;

(le reste sans changement)	».
	

Arrêté du 11 Chaâbane 1443 correspondant au 14 mars 2022 modifiant l'arrêté du 9 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 20 juin 2021 portant désignation des membres de la commission nationale des aires protégées.

Par arrêté du 11 Chaâbane 1443 correspondant au 14 mars 2022, l'arrêté du 9 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 20 juin 2021 portant désignation des membres de la commission nationale des aires protégées, est modifié comme suit :

- « (sans changement jusqu'à)
- Mme. Moulai Taous, représentante du commissariat national du littoral, en remplacement de Mme. Bennemla Malika;

CONSEIL NATIONAL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Décision du 24 Chaâbane 1443 correspondant au 27 mars 2022 portant modification de la décision du 25 Moharram 1443 correspondant au 2 septembre 2021 portant publication de la liste des membres du Conseil économique, social et environnemental.

Le président du Conseil national économique, social et environnemental,

Vu la Constitution, notamment ses articles 209 et 210;

Vu le décret présidentiel n° 21-37 du 22 Journada El Oula 1442 correspondant au 6 janvier 2021 portant composition et fonctionnement du Conseil national économique, social et environnemental ;

Vu le décret présidentiel du 3 Journada Ethania 1443 corespondant au 6 janvier 2022 portant nomination du président du Conseil national économique, social et environnemental;

Vu la décision du 25 Moharram 1443 correspondant au 2 septembre 2021 portant publication de la liste des membres du Conseil national économique, social et environnemental ;

Décide:

Article 1 er. — La présente décision modifie la liste nominative prévue par la décision du 25 Moharram 1443 correspondant au 2 septembre 2021 portant publication de la liste des membres du Conseil national économique, social et environnemental, pour le mandat 2021 - 2024.

- Art. 2. Mesdames et messieurs suivants perdent leur qualité de membre du Conseil national économique, social et environnemental :
 - 1. Berrah Abdelhakim;
 - 2. Boulekhras Chaher;
 - 3. Hannoufi Baya;
 - 4. Mentouri Fatiha;
 - 5. Mehiris Abdelhak.
- Art. 3. Sont nommés, successivement, Mme. et MM., membres du Conseil national économique, social et environnemental :
 - 1. Mihoubi Brahim;
- 2. Adjal Mourad;
- 3. Zidi Louai;
- 4. Mekideche Fawzia;
- 5. Nacef Abdelhakim.
- Art. 4. La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 24 Chaâbane 1443 correspondant au 27 mars 2022.

Sidi Mohamed BOUCHENAK KHELLADI.